



Maurice Leroy, ministre de la Ville, chargé du Grand Paris

© Aurélien Charron / Ministère de la Ville

AGIR POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS...

Dans les quartiers, les efforts conjugués de l'État, des collectivités territoriales et des acteurs associés à la politique de la ville ont permis d'enregistrer des résultats positifs dans plusieurs domaines, notamment la rénovation urbaine, l'éducation, le développement économique et la sécurité. Pour autant, des écarts importants subsistent entre les quartiers de la politique de la ville et les autres, et montrent que des inégalités restent à corriger.

Le Premier ministre a réuni le Comité interministériel des villes le 18 février dernier. Ce rendez-vous est un temps fort de la politique de la ville, puisqu'il mobilise chaque ministère sur la question des banlieues et définit les orientations qui guident l'action du gouvernement pour ces territoires. Pour ce CIV, nous avons privilégié le renforcement de « ce qui marche » : rénovation urbaine, contrat d'autonomie, réussite éducative, cordées de la réussite, délégués du préfet, médiation... Pas d'effets d'annonce qui sont la plupart du temps sans effet ! Notre objectif pour 2011, c'est aussi d'avancer résolument vers la « territorialisation », au profit des habitants des quartiers, des actions conduites par les différents ministères. Pour la première fois, une expérimentation grandeur nature va être conduite dans 33 sites témoins à partir de septembre 2011.

► L'emploi, une priorité

L'emploi – notamment l'emploi des jeunes – est la priorité du gouvernement. L'une des décisions majeures du CIV cible les mesures pour l'emploi sur les territoires les plus en difficulté.

■ Les agences de Pôle emploi doivent être accessibles aux habitants des quartiers pour que ces derniers puissent effectivement bénéficier des prestations du service public de l'emploi et des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle : contrats

aidés, développement de l'apprentissage, « nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise » (NACRE), insertion par l'activité économique... ●



© Geneviève Engel / CIV Images

► Mesure phare, le **contrat d'autonomie** est développé : 7 000 contrats supplémentaires sont financés. Expérimenté en 2008, le contrat supplémentaire d'autonomie permet d'accompagner des jeunes de 16 à 25 ans vers l'insertion professionnelle. Il affiche de bons résultats : 45 000 signataires en trois ans, et un taux de 42 % de sorties positives.

► Les jeunes issus des ZUS seront désormais prioritaires dans l'**accès à l'alternance** et à l'apprentissage grâce à l'effort particulier des missions locales et des acteurs économiques.

► Le **parrainage** sera davantage mobilisé au profit des jeunes issus des ZUS.

► Assurer l'égalité des chances dans l'éducation

L'école joue un rôle fondamental dans la construction de tout individu. Or, de nombreux jeunes des quartiers prioritaires souffrent d'inégalités d'accès à l'enseignement, notamment supérieur, et parfois même de difficultés à poursuivre un cursus scolaire normal.

■ Pour renforcer l'égalité des chances de ces jeunes, deux axes vont être poursuivis : la lutte contre le décrochage scolaire et l'accompagnement vers l'excellence. Quelques programmes de réussite éducative existants seront même expérimentés sur des jeunes de 16 à 18 ans qui n'en étaient pas bénéficiaires jusqu'ici.

■ De nombreuses initiatives locales sont expérimentées pour lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme. Pour optimiser ces expérimentations, le ministère de la Ville a ouvert un site dédié (<http://decrochage.i.ville.gouv.fr>) permettant de mutualiser les bonnes pratiques en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

■ Le CIV demande également que le ministère de la Ville, en collaboration étroite avec le ministère de l'Éducation nationale, s'assure que les élèves présentant une démotivation profonde dans les apprentissages, voire une déscolarisation, puissent accéder à un dispositif relais, dans les communes signataires d'un avenant expérimental aux Cucs.

■ Par ailleurs, pour favoriser la réussite des élèves, il faut privilégier un cadre de travail qui leur permette de réussir. Dès la rentrée 2011, une dizaine de nouveaux internats d'excellence seront ainsi ouverts (soit 1 500 places nouvelles), et 3 000 à 5 000 places supplémentaires seront créées au bénéfice d'étudiants dans les Résidences pour la réussite en cours de construction. La réussite des bons élèves passe aussi par un accompagnement humain. C'est le sens des Cordées de la réussite : elles consistent en un tutorat d'élèves des collèges et lycées de banlieue par des établissements d'enseignement supérieur, pour leur donner plus de chance de faire des études supérieures. Un million d'euros supplémentaire sera consacré à ce dispositif. ●



► Mesure emblématique : la mobilisation des employeurs publics et des collectivités locales pour l'accueil de stagiaires en classe de 3^e afin de mettre en place à l'échelle du quartier un dispositif d'appui à la recherche des stages d'observation.

© Pierre Rousseau / Cht Images

La politique de la ville au cœur du Grand Paris

Depuis novembre 2010, les nouvelles attributions du ministère de la Ville s'étendent au projet du Grand Paris. Le Comité interministériel des Villes de février 2011 a naturellement décidé de s'appuyer sur la dynamique du Grand Paris pour désenclaver et développer les quartiers prioritaires d'Île-de-France.

■ Le schéma d'ensemble de transport du Grand Paris, *Grand Paris Express*, a été adopté par la Société du Grand Paris et se compose de trois lignes de métro automatique de 175 km et de 57 gares nouvelles, qui permettront notamment de désenclaver l'est de la région Île-de-France et desserviront aussi l'ouest de la région dans sa majeure partie. Le Syndicat des transports d'Île-de-France sera étroitement associé à la conception des ouvrages et à la définition des services sur le réseau de transport.

► Améliorer le cadre de vie des habitants

Un environnement et un cadre de vie agréables et en bon état sont un droit pour tous. Dans les ZUS, près de 40% des logements font partie du parc locatif privé et un grand nombre est occupée par des copropriétaires d'origine très modeste n'ayant pas toujours les moyens de les entretenir correctement. La dégradation des copropriétés s'aggrave et y remédier est désormais un enjeu de cohésion sociale. Le CIV a pris plusieurs décisions en ce sens :

■ une étude déterminera les modifications à apporter aux règles de majorité dans les syndicats, et un opérateur unique expérimentera un programme de portage public de lots des copropriétés les plus dégradés ;

■ des actions de formation vont être lancées pour soutenir les gardiens d'immeubles, acteurs de premier plan dans ces quartiers ;

■ la gestion urbaine de proximité sera confortée et améliorée : un guide méthodologique va être élaboré et sera adressé aux bailleurs sociaux et aux collectivités locales. ●

Accélérer le programme de transports

Les chantiers pour les transports urbains sont des chantiers longs. Le CIV a donc décidé un programme complémentaire de travaux qui permettront d'améliorer rapidement la desserte de ces quartiers par bus.

Et aussi...

La santé pour tous

Afin de développer l'offre de soins de premier recours dans les quartiers, le Comité a décidé d'accélérer l'ouverture des 60 maisons de santé pluriprofessionnelles en projet. Pour mieux prendre en compte les besoins des habitants des quartiers dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de santé, les contrats locaux de santé devront être élaborés en articulation avec les dispositifs de la politique de la ville, et en particulier avec les ateliers santé ville.



■ Au cœur de ce projet, la nécessité d'articuler les projets de développement du Grand Paris avec les objectifs des contrats urbains de cohésion sociale et des projets de rénovation urbaine. Les engagements et les moyens mobilisés pour assurer le développement des quartiers prioritaires de la politique de la ville devront être formalisés dans les contrats de développement territorial du Grand Paris ; tout particulièrement s'agissant de la mixité sociale et de l'accès à l'emploi.

L'Île-de-France est la première région française bénéficiaire des crédits de la politique de la ville, et la construction d'un « Grand Paris » est donc une opportunité pour le développement économique et social de ses quartiers prioritaires. C'est le sens de l'accord conclu entre Maurice Leroy et Jean-Paul Huchon le 26 janvier 2011 : le projet consiste notamment à remettre certains quartiers en difficulté au centre de pôles d'activité, à retisser des liens entre Paris et sa banlieue.

Retrouvez toutes les décisions du CIV sur www.ville.gouv.fr



© Robin Langlois / Citi'images

► Lutter contre toutes les délinquances

La lutte contre la délinquance et les réseaux de l'économie souterraine, qui gangrènent les quartiers prioritaires de la politique de la ville, passera, dès 2011, par la déclinaison de quatre plans d'action spécifiques de lutte contre : les stupéfiants, la délinquance dans les transports en commun, les bandes violentes et les cambriolages. Ces plans feront l'objet d'un bilan d'application qui sera élaboré par le ministère de l'Intérieur.

■ La prévention de la récidive est renforcée grâce à la création, dans les missions locales, de postes supplémentaires de référents chargés de suivre les jeunes placés sous main de justice (100 postes en 2012). ●

Et aussi...

Plus d'équipements sportifs

Toutes les études montrent que le sport est un facteur d'insertion ; il est aussi perçu positivement par les habitants des quartiers. Pour autant, de nombreux territoires de la politique de la ville, comme la Seine-Saint-Denis, manquent d'équipements sportifs (pour certains jusqu'à 40 % de moins que pour d'autres territoires). En mai 2011, un plan de rattrapage est donc adopté sur la base de crédits du Centre national pour le développement du sport (CNDS) avec le soutien du ministre de la Ville. Le ministère des Sports réalisera un atlas national des équipements les plus déficitaires : l'objectif est de diriger au moins 15 % des crédits vers les quartiers prioritaires.



© Yann Mambert / Citi'images



© Afnu

► La poursuite de la rénovation urbaine

La première phase du programme national de rénovation urbaine (PNRU) a concerné près de 500 quartiers, soit plus de 3,3 millions de personnes ayant bénéficié d'opérations de rénovation globale prenant en compte les aspects sociaux, économiques et environnementaux.

■ Le ministre de la Ville est aujourd'hui chargé de préparer une deuxième phase de ce programme. En lien avec les acteurs concernés, Maurice Leroy a engagé la réflexion sur les besoins, les modes d'intervention et les financements nécessaires. Des propositions seront formulées à l'automne 2011.

■ Le CIV s'est aussi penché sur « l'après-rénovation » : en effet, comment faire en sorte que la rénovation urbaine soit pérenne et s'articule bien avec les autres dimensions sociales de la politique de la ville ? Pour accompagner les communes concernées par cette situation, un guide méthodologique paraîtra à l'été 2011 et une expérimentation sur une dizaine de sites sera engagée pour en tirer tous les enseignements utiles. ●

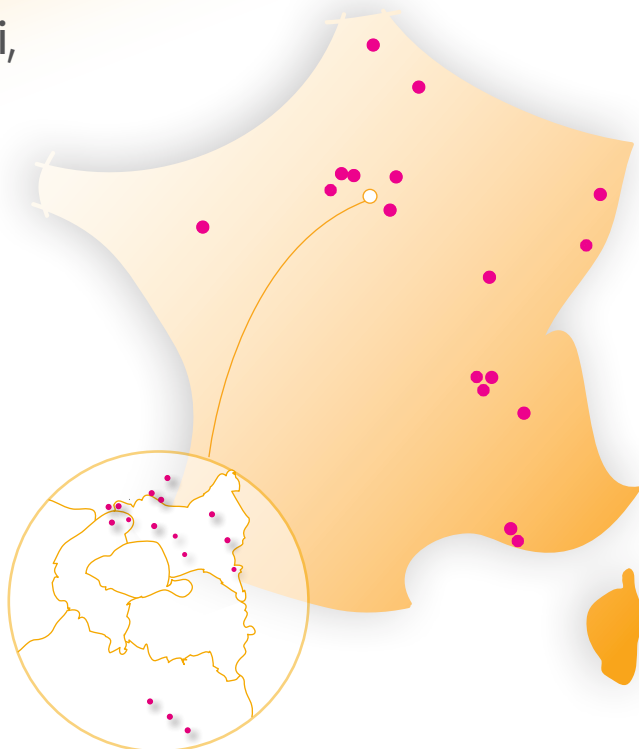
► Des expérimentations pour l'emploi, l'éducation et la sécurité

Les Cucs ont été prolongés jusqu'en 2014 et, pour préparer au mieux leur renouvellement, une expérimentation a été lancée à la suite du CIV sur 33 sites témoins dans le cadre des Cucs existants. Objectif : mieux mobiliser les politiques de « droit commun » en matière d'éducation, d'emploi et de sécurité.

■ Ces expérimentations seront évaluées en vue de dégager de bonnes pratiques susceptibles d'être généralisées à l'ensemble des Cucs en 2014.

■ Une première dans le domaine éducatif : les inspecteurs d'académie pourront être cosignataires de ces expérimentations, et devront donc s'engager à leur mise en œuvre auprès des collectivités territoriales. Cette implication directe permettra une plus grande coordination des acteurs. ●

Liste complète des sites faisant l'objet d'une expérimentation et des thématiques prioritaires sur www.ville.gouv.fr



... RENFORCER LES ACTEURS ET L'ÉVALUATION DES POLITIQUES

► Plus de suivi et d'évaluation...

- Un dispositif de suivi spécifique des décisions du CIV a été mis en place : renseignement d'un tableau de bord, réunions régulières avec les directions ministérielles et rédaction d'un rapport semestriel au Premier ministre. L'objectif : faire le point de manière précise, opérationnelle et transparente sur l'avancement des mesures afin de tenir les échéances et d'atteindre les résultats escomptés.
- L'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) a été réformé pour renforcer son rôle en matière d'évaluation de la politique de la ville. Cette réforme confirme ses fonctions d'impulsion et de coordination et met en place un conseil scientifique pour développer son appui méthodologique et son expertise. ●

► Un accompagnement des acteurs de terrain

Rien ne pourrait se faire en matière de politique de la ville sans les acteurs de terrain qui travaillent au quotidien dans les quartiers. Parmi eux, les délégués du préfet : 350 postes à plein temps ont été créés en 2008. En trois ans, ce dispositif a fait ses preuves et le CIV a décidé de le pérenniser.

■ Acteurs majeurs de la politique de la ville, les associations et tous les métiers de la médiation sociale doivent être renforcés et soutenus. Pour les associations, le CIV a programmé une simplification des demandes de subvention (dématérialisation des procédures, utilisation d'un dossier cerfa simplifié) et l'accélération du versement des subventions. Par ailleurs, le CIV a souligné l'importance de la médiation sociale et la nécessité d'en développer l'exercice. ●



© Vincent Meyer / Cit'images

Retrouvez toutes les décisions du CIV sur www.ville.gouv.fr



En direct du CIV est édité par le Secrétariat général du Comité interministériel des villes

Directeur de la publication : Hervé Masurel

Rédaction : service communication du SGCIV

5, rue Pleyel - 93283 Saint-Denis Cedex

Contact : civ-info@ville.gouv.fr / 01 49 17 46 18